Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260910-202609006-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU
10 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le DIX SEPTEMBRE,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : 15 Votants : 15

Date de la convocation : 04/09/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, CROCHET Catherine, BOUILLARD Philippe, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, MAFOA Jean-Yves, LONCLE Sandra, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, LE GUENNEC Louise, DUPONT DUTILLOY Eric, BELLOY Céline.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM : Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Camille LERONDEAU est élue secrétaire de séance.

Délibération 2026 09 006
ASB – Rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes - 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-39 ;
Vu le rapport d'activité de la communauté d'Arc Sud Bretagne portant sur l'exercice 2025 ;

Considérant que, conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

Considérant le rapport d'activité de la communauté de communes Arc Sud Bretagne, au titre de l'année 2025, transmis à la commune le 21/07/2026 ;

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique ;

Considérant qu'il convient de porter ce rapport à la connaissance du conseil municipal ;

Après présentation du rapport par Madame Stéphanie LANOE ROUBAUT, conseillère communautaire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'activité de la communauté de communes Arc Sud Bretagne au titre de l'année 2025, ci-joint annexé (Annexe 2).

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Bernard MONTI

MAIRIE DE BILLIERS 56190

Certifié exécutoire
Billiers, le __/__/____